

République française

Département du TARN
Arrondissement :
Castres

MAIRIE de VABRE
Tél : 05 63 74 40 60

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE DE VABRE**

Séance du 13 avril 2026

Date de la convocation: 31/03/2026
Le treize avril deux mille vingt-six, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Françoise PONS, Maire de Vabre

Membres en exercice : 15
Présents : 15
Représentés : 0
Votants : 15
Présents : Françoise PONS, Michel PERALES, Marie WILTORD, Claude SALVETAT, Michel CALS, Pierre-Jean SELLES, Didier GUY, Sylvie PELISSIER, Christophe MUR, Emilie DAVID, Céline ANGLADE, Aurore VAREILLES, Alexandra HILLEWAERE, Romain DECOURT, Jeanne ALBERT

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Secrétaire de séance : Michel PERALES

N° DE 2026 038

Objet : Vote des taux de fiscalité directe locale 2026

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de la commission finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- fixe les taux d'imposition pour 2026 comme suit :
- Le taux de la taxe d'habitation à 9.82%
 - Le taux de la taxe foncière bâtie à 53.35%
 - Le taux de la taxe foncière non bâtie à 87.74%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- **Charge** Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Fait et délibéré à Vabre, les jour, mois et an que dessus.

Madame Françoise Pons



Maire de Vabre (Tarn)

Michel PERALES

Secrétaire de séance

Maire de VABRE